

FORMATION

Publi-Topex obtient la certification « Qualiopi »

La commission ISQ vient de rendre son verdict : après des mois de travail pour répondre aux normes exigées par l'organisme certificateur, Publi-Topex a obtenu la certification qualité pour ses actions de formation.

Organisme de formation déclaré auprès du préfet de la région Ile-de-France, déjà qualifié OPQF (Office professionnel de qualification des organismes de formation) depuis 2019, référencé Datadock, Publi-Topex ajoute une corde à son arc dans le domaine de la formation avec l'obtention de la certification « Qualiopi ».

La marque « Qualiopi » vise à attester de la qualité du processus mis en œuvre par les prestataires d'actions concourant au développement des compétences et à permettre une plus grande lisibilité de l'offre de formation auprès des entreprises et des usagers.

Le Référentiel national qualité est organisé autour de sept critères qualité :

- les conditions d'information du public sur les prestations proposées, les délais pour y accéder et les résultats obtenus ;
- l'identification précise des objectifs des prestations proposées et l'adaptation de ces prestations aux publics bénéficiaires, lors de la conception des prestations ;
- l'adaptation aux publics bénéficiaires des prestations et des modalités d'accueil, d'accompagnement, de suivi et d'évaluation mises en œuvre ;
- l'adéquation des moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement aux prestations mises en œuvre ;
- la qualification et le développement des connaissances et compétences des personnels chargés de mettre en œuvre les prestations ;
- l'inscription et l'investissement du prestataire dans son environnement professionnel ;
- le recueil et la prise en compte des appréciations et des réclamations formulées par les parties prenantes aux prestations délivrées.

Depuis janvier 2021, Publi-Topex met tout en œuvre pour répondre à ces exigences. En lien avec les formateurs, des QCM ont été systématiquement mis en place à l'issue des sessions, les contenus des descriptifs des formations ont été entièrement revus... Par ailleurs, le site publi-topex.com a été retravaillé pour notamment apporter des renseignements complémentaires et pour que les conventions et autres attestations, documents édités automatiquement, contiennent toutes les informations requises. Un référent handicap, formé par l'organisme **Handiplume**, accompagne désormais les personnes à mobilité réduite ou en difficulté passagère.

Au-delà d'une incontestable avancée dans le service offert par Publi-Topex, cette certification apporte une meilleure prise en charge, par les fonds publics et les services mutualisés, des personnes formées : à partir de janvier 2022, seuls les organismes de formation ayant la certification Qualiopi pourront obtenir des prises en charge des organismes paritaires tels que le FIF-PL et l'Opcv-Atlas pour la profession de géomètre-expert.



AIPR

Attestation de compétences : urgence !

A l'issue de la formation « **Autorisation d'intervention à proximité des réseaux (AIPR)** » organisée par Publi-Topex, la société Sogelink (1) délivre une attestation de compétences au candidat si celui-ci a réussi l'examen qui conclut la session. Valable pour une durée de cinq ans à compter de la date de réussite à l'examen, cette attestation permet à l'employeur de délivrer au salarié une autorisation d'intervention à proximité des réseaux (AIPR) dans son domaine de compétence. Nous attirons donc l'attention de toutes les personnes qui ont obtenu cette attestation en 2016 et qui souhaitent la renouveler sans interrompre leur autorisation : elles doivent repasser l'examen avant la fin de l'année 2021 !

(1) Agréée par le ministère de la Transition écologique, leader des formations et examens AIPR.

REPASSER L'EXAMEN >>

PROCHAINES FORMATIONS

Inscrivez-vous en ligne !

LE DROIT ET LE GÉOMÈTRE-EXPERT

PRÉSENTIEL – Chemins d'exploitation & réorganisation de la voirie communale
[CONSULTER LES SESSIONS, LE PROGRAMME ET S'INSCRIRE >>](#)

WEBINAIRE – Vues et jours
[CONSULTER LES SESSIONS, LE PROGRAMME ET S'INSCRIRE >>](#)

PRÉSENTIEL – CYCLE ACTE FONCIER – Bornage, reconnaissance de limites et cas particuliers
[CONSULTER LES SESSIONS, LE PROGRAMME ET S'INSCRIRE >>](#)

PRÉSENTIEL – CYCLE ACTE FONCIER – Division foncière, superficies, servitudes, descriptif
[CONSULTER LES SESSIONS, LE PROGRAMME ET S'INSCRIRE >>](#)

INGÉNIERIE – MAÎTRISE D'ŒUVRE

PRÉSENTIEL – Autorisation d'intervention à proximité des réseaux (AIPR)
[CONSULTER LES SESSIONS, LE PROGRAMME ET S'INSCRIRE >>](#)

IMMOBILIER – COPROPRIÉTÉ – URBANISME

PRÉSENTIEL – Actualiser et perfectionner ses connaissances dans les activités de syndic et de gestionnaire locatif
[CONSULTER LES SESSIONS, LE PROGRAMME ET S'INSCRIRE >>](#)

PRÉSENTIEL – Actualiser et perfectionner ses connaissances en entremise immobilière
[CONSULTER LES SESSIONS, LE PROGRAMME ET S'INSCRIRE >>](#)

PRÉSENTIEL – Questions-réponses sur la procédure de lotissement
[CONSULTER LES SESSIONS, LE PROGRAMME ET S'INSCRIRE >>](#)